



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

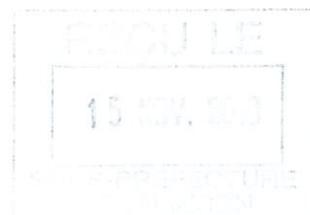
THEME : **CULTURE 5**

OBJET : **EXPOSITION D'HIVER
AU CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN DU 18
DECEMBRE 2010 AU 06 MARS
2011**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans la perspective de faire du Centre d'Art Contemporain un lieu d'expositions, d'échanges culturels et pédagogiques durant toute l'année, il est proposé une « Exposition de peintures et installations ». Les peintres ont été sélectionnés pour leur démarche novatrice et audacieuse.

- Laurence Briat
- Karine Sanchez
- Lucile Travers
- Et les installations du plasticien Alessandro Guzzetti pour l'originalité de ses installations.

Cette exposition sera ouverte tous les jours sauf le mardi. Entrée gratuite.

- du 18/12/10 au 05/02/11 de 15H00 à 18H00.
- du 06/02/11 au 06/03/11 de 15H00 à 19H00

Le vernissage aura lieu le vendredi 17 décembre à 19H00. Il sera demandé au titre du droit d'inscription 100,00 € à chaque artiste et 25% sur les ventes de leurs œuvres.

La Ville sollicitera des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général comme l'indique le budget prévisionnel au verso.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le budget prévisionnel joint en annexe ;
- de solliciter une subvention de :
 - 1 800,00 € auprès du Conseil Régional
 - 2 000,00 € auprès du Conseil Général
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

